

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 8 février 2008**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**ECO 025-038/08/BC**

**■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Association Marseille Innovation - Approbation d'une convention.  
DDEAIG 08/884/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Les emplois de services à haute valeur ajoutée et les produits ou procédés à fort contenu innovant se développent dans tous les secteurs de l'économie. Les créations d'entreprises sont un formidable vecteur d'innovation du fait de leur capacité à repérer les nouvelles demandes et à y apporter des réponses.

Or les jeunes entreprises sont fragiles puisque le taux de survie à 5 ans n'est que de 50 % en moyenne. Les causes de cette fragilité sont multiples : sous-capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation, mauvaise évaluation des risques et des délais.

Il est donc important qu'existent des espaces au sein desquels les entrepreneurs disposent d'un certain degré de liberté et puissent courir le risque de concrétiser de nouvelles idées.

Sur la base de ce constat, et conformément aux orientations du programme de développement économique 2008-2014, MPM considère qu'il est essentiel d'aider la création d'entreprises à fort contenu technologique par un dispositif de soutien efficace dont Marseille Innovation fait partie.

Marseille Innovation est une structure de développement économique composée d'industriels, de financiers et de start-up de technologie.

Elle héberge et accompagne des entreprises en phase de démarrage dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de l'audiovisuel, du multimédia, des sciences de l'ingénieur et des services à l'entreprise. Elle propose, aux entreprises innovantes, en création ou récemment créées, un hébergement dans une de ses pépinières d'entreprises leur permettant de bénéficier d'une solution immobilière adaptée à leurs besoins, de services communs et d'un accompagnement personnalisé.

L'association Marseille Innovation, dont le siège social est sur le Technopôle de Château-Gombert, a été créée le 4 novembre 1996. Elle est présidée par Pascal Fouache, président de CMR. Elle est animée par Christian Rey. Elle comprend 16 salariés. La part des salaires représente 49 % du total des dépenses.

Marseille Innovation gère un réseau de pépinières d'entreprises spécialisées :

- \* La pépinière du Technopôle Marseille-Provence à Château-Gombert spécialisée dans les sciences de l'ingénieur et les sciences de l'information : 1.375 m<sup>2</sup> de locaux (dont 880 m<sup>2</sup> louables) dans l'Hôtel Technologique (aménagés par MPM) sous forme de bureaux de 12 à 35 m<sup>2</sup>, d'ateliers de 50 m<sup>2</sup>, meublés (31 locaux).
- \* La pépinière du Pôle Média Belle de Mai spécialisée dans les industries du contenu et de la création numérique : 1.467 m<sup>2</sup> de locaux (dont 812 m<sup>2</sup> louables) dans le Pôle Média (aménagés par MPM) sous forme de bureaux de 16 à 30 m<sup>2</sup> meublés (27 locaux).
- \* La pépinière du Logiciel Libre, créée à l'initiative de Cap Gemini, spécialisée dans le domaine du conseil, des services informatiques et de l'infogérance, situé dans le quartier du Roy d'Espagne : 600 m<sup>2</sup> de bureaux. Cette pépinière fonctionne sur financements privés.

Marseille Innovation, en partenariat avec le Technopôle de Château-Gombert, conduit des animations sur le Technopôle (petits-déjeuners de travail, rencontres d'affaires, accueil de délégations étrangères) et assure pour le compte du Technopôle des opérations techniques (hébergement du site Internet, gestion de la base de données).

Le budget prévisionnel de Marseille Innovation, pour 2008, s'élève à 1.414.495 euros soit une diminution de 17,3 % par rapport à 2007.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

695.000 euros : Salaires et charges  
293.372 euros : Achats  
282.945 euros : Loyers  
87.538 euros : Services extérieurs  
55.640 euros : Autres charges

Les recettes sont principalement constituées par :

732.320 euros : Entreprises  
251.540 euros : MPM  
185.000 euros : Région Paca  
160.000 euros : Département 13  
70.636 euros : Etat et UE  
15.000 euros : Ville de Marseille

L'efficacité des pépinières, et qui plus est des réseaux de pépinières tant en création d'entreprises que d'emplois, et le rôle positif reconnu que de telles structures ont sur l'animation et le développement économique justifient la participation de la Communauté Urbaine au fonctionnement du réseau de pépinières géré par Marseille Innovation. La part des entreprises représente 52 % du total des recettes.

En 10 ans d'activités, Marseille Innovation a étudié 1.236 projets de création et en a accompagné plus de 250 avec un taux de survie de 75 % au terme des premiers 5 ans d'activité.

Le 31 décembre 2007 :

- \* La pépinière du Technopôle de Château-Gombert hébergeait 24 entreprises et 61 emplois. Durant l'année 2007, 13 entreprises nouvelles sont entrées en pépinière et 8 sont sorties.
- \* La pépinière du Pôle Média Belle de Mai, hébergeait 24 entreprises et 36 emplois. Durant l'année 2007, 12 entreprises sont entrées et 8 sont sorties.
- \* La pépinière du Logiciel Libre, hébergeait 1 entreprise et 7 emplois.

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver une convention de partenariat, ci-après annexée, définissant les modalités d'attribution d'une participation financière d'un montant de 251.540 euros, dont le principe est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 22/129/CC du Conseil de Communauté en date du 31 mars 2004, portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir le développement des PME-PMI de Marseille Provence Métropole et notamment la création d'entreprises à fort contenu technologique, en les accueillant dans les pépinières d'entreprises qui leur assurent des services et une plus grande viabilité.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est approuvée la convention entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'Association Marseille Innovation fixant les modalités d'attribution d'une participation financière d'un montant de 251.540 euros en vue de financer les activités des 2 pépinières du Technopôle de Château-Gombert et du Pôle Média Belle de Mai.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est habilité à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Développement économique - Zones  
d'Aménagement concerté

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN